

LE PROGRAMME FIDELITE OPTICAL CENTER

Conditions Générales Québec / Canada

CUMULEZ ET GAGNEZ DES DOLLARS CAD, C'EST FACILE....

L'OPTIQUE, LE SOLAIRE, LA CONTACTOLOGIE, LA BASSE VISION, LES PRODUITS, LES ACCESSOIRES OPTIQUES, LES GARANTIES OPTICAL PREVOYANCE.

1) POUR 150\$ D'ACHAT Optique, VOUS CUMULEZ 3\$.

Montures optiques, verres correcteurs, lunettes de soleil, lentilles de contact, aides visuelles, produits d'entretien et hygiène, accessoires, garanties Optical Prévoyance.

2) A CHAQUE PARRAINAGE, VOUS CUMULEZ 20\$.

Faites bénéficier vos proches des avantages exclusifs Optical Center.

LES \$ CAD CUMULES SUR VOTRE COMPTE FIDELITE SERONT DEDUITS DE VOTRE PROCHAIN ACHAT.

LA CARTE OPTICAL CENTER

La Carte OPTICAL CENTER est gratuite et permet de cumuler des \$ CAD qui seront **déduits** sous forme de remises lors de votre prochain achat dans l'un de nos magasins. Les \$ CAD sont déductibles en totalité ou en partie selon les modalités du programme. Les \$ CAD non utilisés sont conservés en réserve sur le «Compte Fidélité».

La Carte OPTICAL CENTER est **nominative**, ne peut être cédée et ne constitue en aucun cas un moyen de paiement. En cas de perte ou de vol, votre magasin OPTICAL CENTER vous en délivrera une nouvelle.

Les \$ CAD acquis et non utilisés avec la précédente seront transférés sur votre compte après vérification et validation de notre système informatique. L'utilisation de La Carte OPTICAL CENTER et du cumul de \$ CAD y afférent, implique une acceptation sans réserve des conditions générales en vigueur du programme Fidélité OPTICAL CENTER.

LE COMPTE FIDELITE

Le **Compte Fidélité est personnel** et confidentiel. Il est consultable en magasin auprès de votre opticien ainsi que sur le site www.optical-center.quebec / Espace-Fidélité, sous réserve d'une adresse courriel valide.

Le **montant des achats** Optique, Solaire, Contactologie, Basse Vision, Produits, Accessoires et Garanties **qui contribue au cumul de \$ CAD**, s'entend par un montant minimum de **150\$** au 1^o achat, puis par tranche de **150\$**.

Le cumul de \$ CAD selon les modalités et le barème indiqués dans les conditions générales, n'est effectif que lorsque le montant total de l'achat est intégralement réglé en magasin (réductions ou promotions éventuelles en cours déduites). Celui-ci ne peut être utilisé que dans la limite du montant total du «prochain achat».

Tout crédit complémentaire sera reporté à l'occasion d'un nouvel achat.

Le titulaire du Compte Fidélité peut y rattacher des personnes domiciliées à son adresse postale, il suffit d'en avoir préalablement informé le magasin. Il accepte dans ce cas, que celles-ci participent au cumul de \$ CAD et en bénéficient dans les mêmes conditions. OPTICAL CENTER décline toute responsabilité de l'usage qui aurait été effectué par l'un des membres rattachés au «Compte fidélité» à l'insu du titulaire.

Le titulaire peut à tout moment informer OPTICAL CENTER de sa volonté de faire cesser l'usage du «Compte Fidélité» aux personnes initialement rattachées. Les mineurs sont obligatoirement rattachés au Compte Fidélité d'un responsable majeur. Les \$ CAD cumulés sur le Compte Fidélité sont utilisables durant 2 ans et demi à compter de la date du fait générateur des \$ acquis et ne peuvent en aucun cas être échangés contre des espèces.

Les \$ CAD acquis et non utilisés à la fin de cette période seront perdus. En cas de remboursement partiel ou total d'un achat, quelle qu'en soit la raison, les \$ CAD cumulés y afférents seront débités du Compte Fidélité.

Les informations collectées en magasin ou sur notre site internet sont nécessaires au suivi de votre Compte Fidélité. Pour permettre son actualisation, tout changement d'adresse courriel ou postale devra être signalé en magasin ou sur www.optical-center.quebec / Espace-Fidélité.



LES CARTES DE PARRAINAGE OPTICAL CENTER

La carte de parrainage permet au «Parrain» de cumuler des \$ CAD sur son «Compte Fidélité» dans les conditions suivantes:

A l'occasion de chaque achat Optique chez OPTICAL CENTER, 3 cartes de parrainage numérotées sont activées et remises matériellement au «Parrain». Ce dernier les distribue à ses amis, sa famille ou toute personne de son choix que l'on désigne comme étant le «Filleul».

Lorsqu'un «Filleul» procède à un achat en utilisant la carte de parrainage que lui a remise son «Parrain», ce dernier dispose d'un crédit de 20\$ à deux conditions : d'une part, le «Filleul» ne doit pas être répertorié comme client OPTICAL CENTER et d'autre part le «Filleul» doit utiliser la carte de parrainage au plus tard dans les 12 mois suivant la date à laquelle le «Parrain» l'a reçue d'OPTICAL CENTER.

Le «Parrain» bénéficie d'un crédit de 20\$ par «Filleul» qui a acheté comme indiqué ci-avant. Le «Parrain» pourra imputer son crédit dans la limite de 60\$ par achat qu'il effectuera. Tout crédit complémentaire relatif au parrainage sera reporté à l'occasion d'un nouvel achat.

Les \$ CAD acquis grâce au parrainage sont utilisables dans les mêmes délais et conditions que ce qui est indiqué à la rubrique "le Compte Fidélité"

- 1. Offrez à vos proches une Carte de Parrainage OPTICAL CENTER**
- 2. Chacun de vos «Filleuls» bénéficie d'une réduction exceptionnelle lors de son achat***
- 3. Votre Compte Fidélité est alors crédité d'une valeur de 20\$ par filleul.**

*sur présentation de la carte et dans les limites d'une utilisation conforme aux conditions générales du Programme Fidélité.

Les conditions générales sont consultables auprès de votre opticien dans les magasins OPTICAL CENTER et sur www.optical-center.quebec / Espace Fidélité.

Le programme Fidélité OPTICAL CENTER est géré par OPTICAL CENTER SAS dont le siège social est à Paris 17°, 74 rue Laugier. OPTICAL CENTER se réserve le droit de modifier les conditions générales, de suspendre ou supprimer le programme de Fidélité. Les titulaires de La Carte OPTICAL CENTER en seront informés en magasin ou via www.optical-center.quebec / Espace Fidélité. OPTICAL CENTER est exonéré de toute responsabilité pour toutes les conséquences, directes ou indirectes, d'éventuels dysfonctionnements du programme de fidélité. Il ne pourra s'exercer aucun recours à l'encontre d'OPTICAL CENTER, aucune indemnisation d'aucune sorte ne sera concédée, et ce, quelles qu'en soient les raisons.

PROTECTION DES DONNEES :

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Adressez votre demande à personaldata@optical-center.com